



Rentrée au SPIP de Dordogne: Pas de renfort, mais toujours plus d'efforts!

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales de la Dordogne **signalent la constante dégradation des conditions de travail à l'antenne de Mauzac** et leur inquiétude en voyant l'effectif de CPIP se réduire au fil des semaines, sans qu'aucune solution pérenne ne soit envisagée. Déclaration liminaire lors du CTS de mai, lettre à l'attention de la DISP à deux reprises, et une lettre à la DAP..

Autant d'alertes intersyndicales qui n'ont pas semblé susciter l'intérêt de leurs destinataires, à en juger par **l'absence de réponse apportée** ni de palliatif proposé.

L'affectation du CPIP placé pouvant intervenir dans notre département serait priorisée sur une autre antenne plus en souffrance, les budgets permettant le recrutement de contractuels seraient épuisés.. mais aucune réponse écrite pour nous en informer!

Actuellement un effectif de 2,6 ETP se partagent le travail de 5 CPIP et la situation pourrait se dégrader très bientôt, en raison de l'aménagement de poste possible d'un des agents.

Afin que ceux ci puissent bénéficier de leurs congés, deux agents de Bergerac sont venus en renfort une fois par semaine durant le mois d'août.

La solidarité des CPIP ayant permis d'assurer la continuité du service public de manière transitoire, pourquoi ne pas la pérenniser?

C'est donc à une semaine de la rentrée que l'équipe de Neuvic est informée qu'un agent qui y était mis à disposition, rejoindra l'antenne de Mauzac, durant au moins deux mois et demi, à compter du.. 05/09/2017!

Mais précisons les **circonstances de ce changement d'antenne**: l'agent en congés entre le 04/08 et 04/09 s'est vu proposer ce déplacement géographique pendant son temps de repos à moins de 10 jours de la reprise.

Par respect pour l'agent en congés, ainsi que pour les collègues de Neuvic qui vont devoir réorganiser la répartition du travail en catastrophe (réaffectation des suivis de l'agent, modification des différentes permanences..), **n'aurait on pas pu envisager d'effectuer cette proposition bien en amont?**

Précisons également qu'un autre agent de **Neuvic** doit prochainement être en congés maternité.

L'antenne sera donc également très vite dans **une situation de sous effectif**.

Le septième poste de CPIP, qui avait été ouvert lors de la dernière CAP de mobilité, afin notamment de permettre le fonctionnement de l'antenne et la poursuite des différents projets novateurs mis en place au CD (Respect, URUD..), fera bientôt défaut.

Doit on rappeler que ces modules sont très chronophages et demandent une participation importante du SPIP?

Faut il maintenant préciser que **l'investissement des CPIP ne pourra plus être le même dans un contexte RH dégradé?**

Une fois encore, le jeu des chaises musicales entre les agents et la solidarité dont ils peuvent faire preuve vont permettre d'éviter momentanément une **situation catastrophique, qui devra pourtant être réglée de manière différente.**

Une fois encore, nous pouvons constater **l'insuffisance des effectifs** sur ces antennes, qui, à la moindre absence prolongée d'agents se retrouvent rapidement en grosse difficulté.

Une fois encore, l'importance de **la mise en place d'organigrammes** au sein des SPIP apparaît de manière éclatante, devant par ailleurs être assortie du **renfort nécessaire** des effectifs de **nombreuses antennes**, afin d'éviter de demander aux agents en souffrance de toujours fournir plus d'efforts pour assurer la continuité du service public..

L'intersyndicale CGT insertion et probation – SNEPAP FSU du SPIP 24

le 30/08/2017